

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 26 juin 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N° 23_37DL

Objet : Demande de subventions auprès du Département des Bouches du Rhône - SMED13 maitre d'ouvrage (Programme FACE 2023) - Intégration dans l'environnement des réseaux de communications électroniques

L'an deux mil vingt-trois et le 26 juin, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe.

Constatant que le quorum est atteint,

Il est exposé :

Il convient de solliciter, dans le cadre des travaux coordonnés d'enfouissement des réseaux de communications électroniques avec les réseaux électriques, l'aide du département, pour les communes de moins de 20 000 habitants, qui ont une opération sous maîtrise d'ouvrage SMED13.

N° Dossier	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	APS Montant (€HT)	DEP SUBV CD13 (en €)	Taux (en %)	Subv. SOLLICITE (en €)	SOLDE (en €)
2023.TEL. SMED.071	MAUSSANE-LES-ALPILLES	Chemin de Fondchaude	20 846	19 931	30%	5 979	14 867
2023.TEL. SMED.068	SAINT-ANDIOL	Chemin du Ramplan	14 407	13 579	30%	4 074	10 333
2023.TEL. SMED.072	MOLLEGES	Chemin du Moulin à vent	37 833	35 519	30%	10 656	27 178
TOTAL			73 086	69 029		20 709	52 378

Le Comité Syndical après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques – SMED13 maître d'ouvrage auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- **Autoriser** le Président à solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » - volet réseaux - auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- **Le SMED13** assurera un financement correspondant à la somme de 52 378 €. Le SMED13 fera appel à d'autres partenaires financiers (la Commune).

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits



Le Président,
Didier KHELFA